Sécurité
Soudage, coupage et techniques connexes – Procédés à l'arc

1. Nettoyer les récipients qui ont contenu des substances combustibles avant d'appliquer les procédés susmentionnés. Maintenir dans ces récipients, pendant toute la durée de l'opération, une atmosphère ininflammable (inertage, etc).

2. N'appliquer les procédés susmentionnés hors d'un atelier spécifiquement prévu à cet effet que si vous avez suivi une formation particulière relative à la protection incendie. Appliquer toutes les mesures nécessaires de protection incendie avant, pendant et après les opérations (voir brochure «La protection incendie lors des travaux de soudage, coupage et techniques connexes»).

3. Fixer la prise de masse directement à la pièce à travailler ou le plus près possible de celle-ci. Etablir le circuit de soudage le plus court possible et assurer sa bonne conductance.

4. Déposer le porte-électrode ou la torche sur un support isolé électriquement.

5. Eviter tout contact de l'électrode sous tension avec des parties du corps ou des matériaux conducteurs autres que la piéce à souder.

6. Porter les protections individuelles adéquates (vêtements, tablier, gants, chaussures, etc.). Ces protections doivent être sèches et présenter une bonne résistance électrique.

7. Prévenir les méfaits des rayonnements émis par l'arc électrique au moyen de protections individuelles (vêtements, filtres optiques normalisés, etc.) et collectives (écrans fixes ou mobiles, rideaux, etc.).

8. Prévenir les méfaits des émissions de gaz et de fumée par des mesures d'assainissement de l'air (ventilation, aspiration locale, etc.).

9. Utiliser une sources de courant portant le symbole S ou K pour effectuer des travaux de soudage sous danger électrique accru.

10. Ne pas obturer les ouvertures de ventilation des sources de courant de soudage.

11. Faire contrôler et nettoyer périodiquement les sources de courant de soudage par des personnes compétentes. Maintenir constamment tout le matériel en parfait état de fonctionnement.

Bouteilles à gaz

12. Contrôler l'état des joints avant de raccorder les bouteilles à gaz. Vérifier l'étanchéité des raccordements avec de l'eau savonneuse ou un spray.

13. Assurer les bouteilles à gaz contre les chutes ou le roulement.

14. Protéger les bouteilles à gaz des échauffements excessifs et des détériorations mécaniques.

15. Ne jamais huiler ni graisser la robinetterie.

16. Fermer le robinet des bouteilles lors de la mise hors service de l'installation ou lorsqu'elles sont vides.

Ausgabe 7/1997

SCHWEIZERISCHER VEREIN FÜR SCHWEISSTECHNIK
ASSOCIATION SUISSE POUR LA TECHNIQUE DU SOUDAGE
ASSOCIAZIONE SVIZZERA PER LA TECNICA DELLA SALDATURA
St. Alban-Rheinweg 222, CH-4052 Basel, Tel. 061 317 84 84, Fax 061 317 84 80